



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le lundi vingt et un novembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Acquisition d'une parcelle de terrain à Berre les Alpes destiné au transfert du silo à sel de la SDA Littoral Est

Décision n° 16 11 07

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Mesdames Germaine Millo et Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Philippe Mineur par Madame Alexandra Russo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, par Monsieur Pierre Donadey, Monsieur Jean-Marie Franco par Madame Germaine Millo.

Absent excusé : Monsieur Marc Leroy.

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance.

Le président informe l'assemblée que la future salle polyvalente et de spectacles qui sera construite à L'Escarène est implantée pour partie sur une parcelle départementale où, actuellement, se trouve le dépôt à sel de la SDA Littoral Est. Après plusieurs séances de travail avec les services départementaux, il a été convenu que le conseil départemental céderait cette parcelle à la communauté de communes en échange d'un terrain où pourrait être déplacé le dépôt à sel. Des pourparlers ont donc été menés avec la propriétaire d'un terrain situé à proximité directe de la SDA Littoral Est, Mme Lenne, et qui conviendrait parfaitement à l'implantation dudit dépôt de sel. Cette dernière acceptant de céder à la CCPP une parcelle de 1 500 m² au prix 12 000 €, le président propose de réserver une suite favorable à cette offre.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Décide de se porter acquéreur d'une partie du terrain situé à Berre les Alpes, quartier les Escaillons, cadastré pB n° 553, appartenant à Madame Lenne, d'une superficie de 1 500m², au prix de 12 000 €.

Autorise le président à entreprendre les démarches nécessaires pour concrétiser cette acquisition.

Autorise le premier vice-président, Monsieur Maurice Lavagna, à signer au nom de la communauté de communes l'acte administratif de cession qui sera passé devant le président en application de la loi n°86 632 du 23 juillet 1982.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161121-161107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2016

LE PRÉSIDENT
E. MARI

